



05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
www.espiet.fr



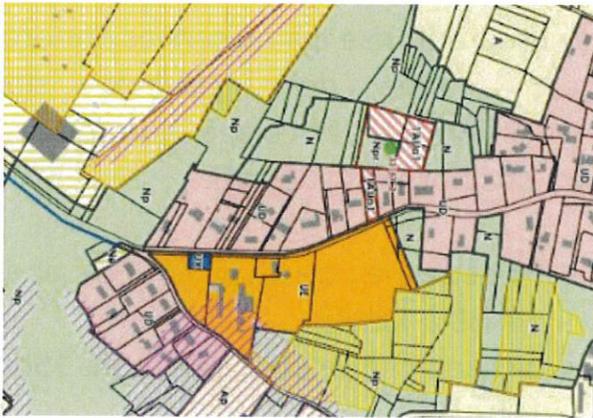
ESPIET

Magazine municipal - août/ septembre 2024



P.L.U

Pour information : le P.L.U est actuellement en instruction. Il sera disponible d'ici les prochains mois.



Urbanisme

Réaménagement de l'éclairage public

L'intégralité du réseau d'éclairage public de la Commune a été renouvelé. Espiet se met aux normes et passe aux LED, avec une baisse d'intensité et une possibilité de coupure du système en cas de besoin. Une démarche plus écologique et plus économique (30 à 40% d'économies), pour un montant de travaux de 47000 euros, financé grâce à diverses subventions et par la commune (à hauteur de 6000 euros seulement).

P.P.R.M.T

Plan de prévention des risques

Le plan de prévention des risques (PPR) est un document d'urbanisme valant servitude d'utilité publique.

C'est un outil de gestion des risques qui entre dans le cadre de la prévention.

Son élaboration est une compétence de l'État à laquelle les collectivités concernées sont associées.

Il vise à définir les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des biens existants.

Son objectif principal étant d'assurer la sécurité des personnes et limiter les risques pour les biens.

Ce document, mis à jour, contient les données les plus récentes et est disponible et consultable en mairie.



WWW.ESPIET.FR

Directeur de communication : Didier Cazenave / comité de rédaction : Mairie d'Espiet / crédits images : Mairie d'Espiet/Freepick



Bonne rentrée

À tous nos écoliers



WWW.ESPIET.FR



☎ 05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
🌐 www.espiet.fr



☎ 05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
🌐 www.espiet.fr



Travaux

Notre-Dame-d'Espiet



Nous y sommes ! C'est la fin des travaux de restauration de notre église qui a fait l'objet d'un processus de réhabilitation. Une procédure longue mais nécessaire.

L'église Notre-Dame-d'Espiet avait, pour rappel, subi d'importantes dégradations qui ont imposé la fermeture du lieu au public pour des raisons de sécurité. Nous sommes donc heureux d'annoncer que le bâtiment est à nouveau ouvert au public et que les offices pourront reprendre comme auparavant d'ici peu

Ce qui a été fait :

Les travaux effectués ont été importants. S'agissant d'un bâtiment historique accueillant du public, il était

obligatoire de respecter plusieurs normes de construction.

- ✓ Renforcement et redressement du mur du porche
- ✓ Réfection de la voûte de la sacristie
- ✓ Murs de soutènement renforcés
- ✓ Toiture entièrement neuve (et modification de la pente)
- ✓ Gonds de la porte principale scellés



Les travaux ont pu être réalisés grâce aux différentes aides et subventions que la commune a sollicité, mais aussi grâce aux Espiétais et Espiétaises (ainsi que des donateurs extérieurs à la Commune) qui ont participé à la cagnotte mise en place par la Commune. Nous souhaitons les en remercier chaleureusement !



Vivre-ensemble

Rappel des bons usages

Pour le bien de tous et pour favoriser le vivre-ensemble sur la commune, voici un rappel de quelques règles à respecter.

Ramassage des ordures

Pour rappel :

les bacs jaunes (déchets recyclables) sont récupérés les jeudis, une semaine sur deux.



Les bacs d'ordures ménagères sont ramassés les vendredis.



les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique et doivent être rangés par leurs propriétaires.



Nuisances sonores

Voici également les horaires hebdomadaires durant lesquels il est autorisé ou non de faire du bruit :

De façon générale, le Conseil national du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :

- En semaine : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Retrouvez la liste de nos artisans, commerçants et associations sur le site de la Commune ESPIET.FR

WWW.ESPIET.FR

WWW.ESPIET.FR